



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2026 / 031

<b>Nombre de conseillers :</b>
En exercice : 26
Présents : 17
Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU

*Nomenclature @ACTES : Culture*

**CULTURE**  
**CONVENTION CADRE POUR L'ORGANISATION DES EXPOSITIONS**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention cadre annexée à la présente délibération ;
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'organisation des expositions proposées par la ville de Tonnerre dans les espaces municipaux choisis ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 20</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'autoriser le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions cadre relatives à l'organisation des expositions, et leurs éventuels avenants, avec les exposants sélectionnés, aux conditions définies par les parties ; ainsi que tout document lié à la mise en place de ces expositions.



Pour extrait conforme,  
 Cédric CLECH  
 Maire de Tonnerre